



## **LOT 2**

### **Cahier des Clauses Particulières (C.C.P.)**

**Accord-cadre à bons de commandes multi-attributaires  
relatif à l'achat d'espaces publicitaires sur les stations radios**

**Exposition 2020-2021 à l'Atrium  
Pour Science Action Normandie**

#### **ARTICLE 1 :**

**Achat d'espaces publicitaires sur les stations radios sur l'année 2021 pour présenter la programmation 2021 de l'Atrium, espace régional de découverte scientifique et technique à Rouen (76100) à destination des publics normands.**

#### **Contexte**

En 2019, la Région Normandie a décidé d'ouvrir au public un nouvel espace dédié à la culture scientifique, technique et industrielle : l'Atrium.

Des expositions temporaires de sciences et techniques accessibles à tous y sont présentées, au sein d'un plateau de 1000 m<sup>2</sup> organisé en espaces thématiques : l'exposition *Explore Mars* de la Cité de l'Espace, l'espace enfants, l'espace lecture, le studio de diffusion, un planétarium, l'espace « orientation et métiers » et l'espace dédié à l'industrie et la recherche régionales dans la filière aéronautique et spatiale.

La programmation d'événements et de manifestations positionne l'Atrium comme un lieu de rencontres et d'échanges, au cœur de Rouen, autour d'un triptyque :

Sciences – Orientation – Métiers

Il a pour objectif de valoriser les sciences, présenter les filières qui recrutent et des métiers qui y sont directement attachés en mettant à l'honneur chaque année un domaine scientifique d'excellence normande.

Depuis février 2020, l'Atrium présente une exposition sur la thématique de l'énergie. Afin de présenter plus en détail cette grande thématique aux publics, une programmation qui s'articule autour de 5 grandes thématiques a été mise en place pour l'année 2021.

C'est dans ce contexte que l'association Science Action Normandie, en charge de la conception et réalisation des expositions pour l'Atrium, souhaite communiquer sur les antennes radios normandes la programmation événementielle 2021.

## Description

### I. LES OBJECTIFS

- Communiquer auprès des normands la programmation événementielle 2021 à travers les antennes radios
  - o Faire connaître la programmation événementielle qui s'étend de janvier à octobre 2021 et ses 5 thématiques auprès du grand public.
  - o Faire connaître les événements de la programmation afin d'augmenter la fréquentation et de renforcer l'attractivité du lieu autour de cette programmation annuelle.
  - o Informer les publics et délivrer les informations pratiques relatives au lieu et en lien avec la programmation événementielle.
  - o Présenter l'Atrium comme un lieu de référence de la CSTI en Normandie, soutenu par la Région Normandie.
  - o Toucher les publics malgré la situation sanitaire difficile et le faible déplacement des publics.

### II. CIBLES

- Les prescripteurs de visites :
  - o Famille : parents, grands-parents
  - o Les professionnels de l'éducation (enseignants notamment) de la maternelle au secondaire avec une priorité sur les lycées
- Et plus spécifiquement les jeunes de 15-25 ans et les jeunes actifs sans enfants pour les *battles* qui ont lieu lors des nocturnes une fois par mois.
- Décideurs
- Médias

### III. TERRITOIRE DE DIFFUSION

**Normandie** : Afin de répondre aux missions définies par la Région Normandie et aux publics cibles, la station radio devra émettre les spots radio à destination des habitants normands.

#### Contraintes techniques

Le titulaire du marché devra proposer plusieurs spots pouvant s'adapter en fonction de la programmation événementielle et des événements majeurs (Nocturnes, présentation des thématiques, ...).

## ARTICLE 2 : DÉTAILS DES PRESTATIONS

Ce marché comprend la création et l'enregistrement de spots publicitaires en lien avec l'identité de l'Atrium à diffuser en amont des périodes scolaires, en cohérence avec les publics cibles de l'Atrium et de ses événements, ainsi que la livraison et toutes les sujétions, conseils et accompagnement nécessaires tout au long de la prestation.

## I. LES SPOTS PUBLICITAIRES

### - SPOT « LUMINOPOLIS. ATRIUM »

Durée du spot : 15 à 30 sec.

Un spot générique dédié à valoriser et promouvoir l'exposition *Luminopolis. Percez les mystères de l'énergie en Normandie* et sa programmation annuelle découpée en 5 périodes liées à 5 thématiques :

- 1. **L'éolien en mer** (du 04.01.21 au 07.03.21)
- 2. **Mobilité et hydrogène** (du 08.03.21 au 09.05.21)
- 3. **Énergie solaire** (du 10.05.21 au 04.07.21)
- 4. **Climat, environnement et énergie** (du 05.07.21 au 31.08.21)
- 5. **Efficacité énergétique et maîtrise de l'énergie** (du 01.09.21 au 31.10.21)

### - SPOT « NOCTURNES »

Durée du spot : 15 à 30 sec.

Un spot spécifique, dédié à la présentation des « Nocturnes », qui ont lieu à l'Atrium une fois par mois et qui permettent aux publics de s'affronter en mode *battle* dans l'exposition en mode *escape game Luminopolis*.

- Dates prévisionnelles des nocturnes 2021.

Jeudi 21 janvier, jeudi 25 février, jeudi 18 mars, jeudi 29 avril, jeudi 20 mai, jeudi 17 juin, jeudi 22 juillet, jeudi 19 août, jeudi 9 septembre, jeudi 21 octobre

Les spots devront avoir été présentés à Science Action Normandie pour validation en amont de leurs diffusions sur la station radio.

## ARTICLE 3 : DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

La création exécutée par les soins de la station reste sa propriété artistique. La facturation de l'espace, du technique ou autres, n'entraîne la cession des droits de reproduction que dans le cadre définie dans la commande facturée.

## ARTICLE 4 : PLANNING ET DÉLAIS

Le titulaire du marché devra proposer un planning de création et diffusion des spots sur la station radio afin de valoriser les SPOTS NOCTURNES en amont des nocturnes afin qu'ils soient le plus efficaces possible auprès des publics et un calendrier pour les spots LUMINOPOLIS. ATRIUM en lien avec le lancement de la programmation 2021 et en lien avec le calendrier des vacances scolaires (périodes à fort enjeux en termes de fréquentation des publics).

### SPOT « LUMINOPOLIS. ATRIUM »

Date de livraison du spot	Date souhaitée pour la diffusion du spot	Temps forts de l'Atrium / Enjeux fréquentation des publics
2020 - Semaine 51	Semaine 2	Lancement de la programmation 2021 : Semaines 1 et 2

	Semaine 7 ou 8	Semaines 8 et 9 – vacances d'hiver
	Semaine 16 ou 17	Semaines 17 et 18 – vacances de printemps
	Semaine 26	Semaines 27 à 29 – vacances d'été
	Semaine 30	Semaines 30 à 34- – vacances d'été

## SPOT « NOCTURNES »

Date de livraison du spot	Date souhaitée pour la diffusion du spot	Date de l'événement
Semaine 2	Semaine 3 : du lundi au mercredi	jeudi 21 janvier
	Semaine 8 : du lundi au mercredi	jeudi 25 février
	Semaine 11 : du lundi au mercredi	jeudi 18 mars
	Semaine 17 : du lundi au mercredi	jeudi 29 avril
	Semaine 20 : du lundi au mercredi	jeudi 20 mai
	Semaine 24 : du lundi au mercredi	jeudi 17 juin
	Semaine 29 : du lundi au mercredi	jeudi 22 juillet
	Semaine 33 : du lundi au mercredi	jeudi 19 août
	Semaine 36 : du lundi au mercredi	jeudi 9 septembre
	Semaine 42 : du lundi au mercredi	jeudi 21 octobre

## ARTICLE 5 : RÉSERVE SUR LE PLANNING

Le présent planning sera tenu en fonction de l'autorisation d'ouverture des lieux culturels par le gouvernement français et des jauges imposées en fonction de l'évolution de la crise sanitaire. Science Action Normandie se réserve le droit de reporter ou d'annuler certaines dates. La décision en sera alors notifiée suffisamment en amont à la station radio.

## ARTICLE 6 : PROCÉDURE ET MODE DE PASSATION

La procédure utilisée s'appuie sur les règles énoncées par le décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Il s'agit d'une prestation ponctuelle dans le cadre d'un accord-cadre à bons de commandes multi-attributaire.

L'attribution des bons de commande s'effectue sans négociation ni remise en concurrence des titulaires, et sera fixée à partir de la méthode dite « en cascade » en fonction de l'audience de la station correspondant le mieux aux cibles de chacun des spots définis ci-dessus ainsi qu'en lien avec les plannings de diffusion envisagés.

## ARTICLE 7 : PIÈCES CONTRACTUELLES DU MARCHÉ

Le marché est composé du présent cahier des charges, du règlement de la consultation, de l'acte d'engagement ainsi que la proposition financière et technique du candidat retenu.

## **ARTICLE 8 : PRIX**

### **Prix des prestations**

Les prix sont réputés comprendre tous les frais d'organisation, de la réalisation à la diffusion, et toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement les prestations ainsi que les frais de transport.

Science Action Normandie étudiera la meilleure offre correspondant à sa demande.

## **ARTICLE 9 : MARCHÉS COMPLÉMENTAIRES**

Science Action Normandie se réserve la possibilité d'avoir recours sans publicité, ni mise en concurrence préalable, à des marchés complémentaires avec le titulaire du présent marché si des circonstances imprévues le justifient en cours d'exécution. Ces prestations complémentaires ne peuvent être techniquement ou économiquement détachées du marché principal sans inconvénient majeur, quoique séparables de l'exécution du marché initial, sont strictement nécessaires à son parfait achèvement.

## **ARTICLE 10 : MODALITÉS DE PAIEMENT**

Le mode de règlement choisi est le virement bancaire.

Un acompte de 30% sera versé au titulaire du marché à la signature du contrat et sur présentation d'une première facture.

Les factures sont libellées à l'ordre de Science Action Normandie.

Les factures afférentes au paiement seront établies en un original portant, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- le nom et l'adresse du titulaire,
- La référence du présent marché,
- L'objet de la prestation,
- La date d'exécution ou la période relative à la facturation,
- Le montant H.T.,
- Le taux et le montant de la T.V.A. (taux en vigueur à la date de facturation), le cas échéant,
- Le montant TTC,
- Le numéro SIRET du titulaire,
- Le numéro de T.V.A. intracommunautaire du titulaire, le cas échéant,
- Les références bancaires ou postales du titulaire.

Toute facture non rédigée comme indiquée ci-dessus sera retournée au titulaire pour rectification, sans préjudice du retard apporté au règlement.

**Le présent CCP est à accepter sans modification.**

**Seul l'exemplaire détenu par Science Action Normandie fait foi.**

